



association Act'Pro

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

## SOUTENIR LA FORMATION et L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**Œuvrer à l'égalité des chances des travailleurs en situation d'handicap,  
Avoir un engagement responsable, solidaire et citoyen,  
Participer à construire le "Mieux vivre ensemble".  
Avec ACT PRO / JARIS, C'EST POSSIBLE !!!**

### **Versez le SOLDE de votre taxe d'apprentissage**

**pour l'éducation, la formation et l'inclusion professionnelle de personnes en situation d'handicap.**

En choisissant ACT PRO JARIS, vous donnez du sens à votre taxe d'apprentissage et vous contribuez concrètement à :

- Former et professionnaliser des talents en situation de handicap,
- Développer le compagnonnage et le mentorat dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel,
- Lutter contre les discriminations et ouvrir nos plateaux à la diversité,
- Soutenir une filière plus inclusive, plus juste et plus représentative.

**Depuis plus de 20 ans**, JARIS forme et professionnalise des talents en situation de handicap grâce à une méthode unique, fondée sur le compagnonnage, le mentorat et la transmission des savoirs.

Avec JARIS, nous allons encore plus loin en 2025 : une certification professionnelle sur 3 ans, un réseau de mentors engagés, et une charte d'objectifs signée par des figures emblématiques de notre secteur.

En 2025, le solde de la taxe d'apprentissage représente **0,09 % de votre masse salariale brute 2024** et reste collecté via la DSN auprès de l'Urssaf ou de la MSA. Les employeurs ne versent plus directement les fonds aux établissements : la répartition se fait ensuite en ligne sur SOLTéA, la plateforme gérée par la Caisse des Dépôts.

### **Pourquoi flécher votre solde vers JARIS ?**

Soutenir JARIS, c'est permettre :

- L'accès à des parcours de formation adaptés,
- Le maintien de la gratuité pour les bénéficiaires,
- Le développement de l'insertion professionnelle dans les métiers du cinéma, de l'audiovisuel, des médias, et de la communication,
- Une action concrète en faveur de l'égalité des chances.

### **Informations utiles pour retrouver ACT PRO / JARIS sur SOLTéA**

- Organisme : ACT PRO Ile-de-France Formation
- SIRET : 452 233 604 00035
- Adresse : 29 avenue Georges Louis de Buffon, 94420 Le Plessis-Tréville
- Site : jaris.fr
- Email : contact@actpro.fr
- Téléphone : 01 56 86 56 81 / 06 11 07 40 24

### **Calendrier de la campagne 2025**

Ouverture de SOLTéA aux employeurs : 26 mai 2025

- 1re période de répartition : du 26 mai au 27 juin 2025
- 1er virement aux établissements : à partir du 11 juillet 2025
- 2e période de répartition : du 14 juillet au 24 octobre 2025
- 2e virement aux établissements : à partir du 7 novembre 2025
- Versement des fonds non répartis : à partir du 27 novembre 2025.



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

association Act'Pro

## COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À C-JARIS ?

### Le pas à pas sur SOLTéA

#### 1. Connectez-vous à SOLTéA: la plateforme officielle de répartition du solde de la taxe d'apprentissage.

Connectez-vous à votre espace sur le site de [SOLTéA](#) ou bien via [Net-Entreprises](#).

- Première utilisation: allez sur [Net-Entreprises](#), ajoutez Soltéa aux services disponibles, puis cliquez sur le service Soltéa.
- Si plusieurs entreprises: Cliquez sur "Mes Groupes", voir le portefeuille, et sélectionnez l'entreprise

#### 2. Recherchez l'établissement

Dans votre espace, cliquez sur l'onglet "Recherche établissement".

Recherchez ensuite **ACT PRO Ile-de-France Formation** à l'aide du nom de l'organisme ou du **SIRET 452 233 604 00035**.

#### 3. Ajoutez l'établissement à votre sélection pour préparer votre affectation.

Cliquez sur "Voir la fiche" pour accéder aux informations de l'établissement et confirmer qu'il s'agit bien de ACT PRO / JARIS: Le détail de l'école apparait, déroulez vers le bas.

Puis dans "Vous souhaitez attribuer votre solde à", cliquez sur "Une ou des formations de l'établissement".

Les formations se déverrouillent, puis sélectionnez "ACT PRO Ile-de-France Formation"

Cliquez sur "Enregistrer mes choix" puis "Accéder à la synthèse"

#### 4. Indiquez votre répartition

Dans l'onglet "Synthèse", cliquez sur "Modifier ma répartition" (le crayon) puis indiquez le pourcentage du solde que vous souhaitez attribuer à ACT PRO Ile-de-France Formation et "Valider mon attribution"

*NB: la saisie se fait en pourcentage. SOLTéA affiche en parallèle une visualisation en euros, mais c'est bien le pourcentage enregistré qui fait foi.*

#### 5. Enregistrez votre répartition

Cliquez sur "Enregistrer ma répartition" pour valider définitivement votre choix.

#### 6. Si vous nous avez déjà attribué la taxe l'année dernière

Pour dupliquer votre attribution comme celle de l'année dernière, cliquer sur "Synthèse"

Puis sélectionnez la campagne 2024 dans le menu déroulant des années, et cliquez sur "Répliquer les Fléchages" et confirmez. Puis sur "Enregistrer ma répartition", un mail de confirmation vous indiquant une modification du fléchage vous sera envoyé.

#### 7. La Caisse des Dépôts effectue le virement

Une fois votre répartition enregistrée, la Caisse des Dépôts se charge du versement des fonds aux établissements bénéficiaires selon le calendrier de campagne.

### Un geste simple, un impact durable

En affectant votre solde de taxe d'apprentissage à JARIS, C-JARIS, JARIS Productions, départements de l'association ACT PRO Ile-de-France Formation, vous ne financez pas seulement une formation.

Vous soutenez l'accès à l'emploi, la montée en compétences et la reconnaissance de talents encore trop souvent écartés des métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

**ACT PRO Ile-de-France Formation**

SIRET : 452 233 604 00035

29 avenue Georges Louis de Buffon– 94420 Le Plessis-Tréville

**Dispositifs JARIS / C-JARIS / JARIS Productions**

[contact@actpro.fr](mailto:contact@actpro.fr) – [jaris.fr](http://jaris.fr)